

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Indre  
Arrondissement de CHATEAUROUX

Canton d'ARGENTON SUR CREUSE

MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 août 2021

L'an **deux mil vingt et un, le Lundi 30 août 2021** à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 9 août 2021.

Étaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, D'ARRIGO Dominique, GAULTIER Bernard, Mmes KRIM Evelyne, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, VIVIER Virginie.

Absents représentés : Mme CHANOINAT Valérie pouvoir à M. CHAUSSEMY Guillaume, MME TARDIEUX Nathalie pouvoir à M. FAUGUET Michaël.

Absents : M. CHAILLOUX Gilles, MME MEDICI Virginie, MME BONNIN Monique

M. BRANGIER Patrick a été désigné comme secrétaire de séance.

**Conseillers en exercice : 15      Présents : 10      Votants : 12**

### **1-CONTRAT A DUREE INDETERMINEE**

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-dernier alinéa ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** la délibération créant l'emploi permanent d'Adjoint administratif contractuel relevant de la catégorie C à temps non complet dans une commune de moins de 1000 habitants pour 7 heures hebdomadaires (**durée strictement inférieure à 17h30**) et fixant le niveau de recrutement et la rémunération ;

**VU** la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre ;

**Considérant** que les contrats ont été établis sur la base de l'article 3-3-4° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et que la durée des contrats précédents est égale à 6 ans ;

Aussi, M. le maire propose de transformer en Contrat à Durée Indéterminée les Contrats à Durée Déterminée conclus depuis le 01/09/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de créer le poste d'Adjoint technique dans les conditions qui précèdent à compter du 2 septembre 2021 pour une durée indéterminée

## **2-DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de voter la décision modificative pour équilibrer le budget principal.

Monsieur le Maire propose la DM suivante afin de procéder aux écritures nécessaires :

### **Fonctionnement :**

Article 60621	- 2500 €
Article 60622	+ 2500 €
Article 022	- 2000 €
Article 60632	+ 2000 €
Article 022	- 2000 €
Article 6156	+ 2000 €
Article 022	- 3500 €
Article 6232	+ 3500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE la décision modificative proposée.

## **3-REVISION TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs comme suit **à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :**

	<u>Habitants de la commune</u>	<u>Habitants hors commune</u>
La journée en semaine	75€	150€
2 jours consécutifs	120€	230€
Réunion (3h maximum, sans cuisine)	40€	40€

**CAUTION « NETTOYAGE » 100€** versée à la réservation

**CAUTION « DEGRADATION » 200€** versée à la réservation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY